

## Communiqué de presse

### Erratum concernant les courriers de consignes de tri

La Communauté de communes Mâconnais-Tournugeois a mutualisé la commande d'impression des documents, concernant les nouvelles consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec d'autres collectivités. Malheureusement, lors du montage chez l'imprimeur, une erreur est survenue.

Cela s'est traduit par l'intégration de deux lignes supplémentaires dans le courrier adressé par le Président. Ces lignes mentionnent des recommandations qui ne s'appliquent pas dans notre collectivité, à savoir le dépôt de papiers avec les emballages dans les contenants jaunes.

Hormis cette ligne insérée par erreur sur le courrier, toutes les autres informations sont justes, y compris le guide de tri transmis avec.

Par conséquent, deux informations sont à retenir, à compter du 1er janvier 2023 :

- Pas de modification d'organisation dans la collecte : tri et collecte séparée du verre, des emballages et des journaux.
- Nouvelles consignes de tri pour les emballages, tous les emballages se recyclent : suivre les consignes communiquées dans le guide de tri que vous avez réceptionné.